

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU SECTEUR FINANCIER
ET DE LA COMPETITIVITE

DIRECTION DES ASSURANCES



**NOTE SUR LES BRANCHES
CREDIT-CAUTION EXERCICE
2019**

Table des matières

INTRODUCTION	3
A. Le chiffre d'affaires	4
B. Les prestations	5
C. Les ratios clés	6
D. La réassurance	7
E. Le résultat d'exploitation	7
CONCLUSION	9

INTRODUCTION

L'assurance-crédit est une garantie qui protège les entreprises contre les risques d'impayés en leur permettant d'être couvertes et indemnisées en cas de non paiement de leurs créances commerciales sur leur marché domestique comme à l'exportation.

L'assureur crédit offre trois (3) services pour se prémunir contre les risques d'impayés :

- la prévention du risque clients : en amont, la prévention consiste quotidiennement en l'évaluation et la surveillance de la situation financière des entreprises ;
- le recouvrement des impayés : en cas d'impayés, les démarches amiables et judiciaires de recouvrement sont prises en charge par la société d'assurance crédit ;
- l'indemnisation des créances non recouvrées : en cas de non récupération de la créance et passé un délai de carence déterminé, la perte est indemnisée.

Quant à l'assurance caution, elle est une technique d'assurance permettant à des émetteurs de garanties contractuelles d'acquiescer auprès d'une compagnie d'assurances une protection sur les engagements qu'ils ont souscrits.

Les branches crédit et caution font partie des assurances dommages. Elles sont pratiquées au Sénégal par cinq (5) sociétés toutes disposant d'un agrément pour pratiquer ces branches :

- SONAC : Elle est issue de la privatisation de l'Agence Sénégalaise d'Assurance Crédit à l'Exportation (ASACE) et l'Etat conserve 25% du capital en plus de soutenir la réassurance par la mise en place d'un fonds de garantie des risques politiques ;
- AMSA ASSURANCES IARD ;
- ASKIA ASSURANCES ;
- AXA ASSURANCES ;
- ET ASSURANCES LA PROVIDENCE.

L'objet de cette présente note est de faire la situation des branches crédit et caution sur la période 2017-2019 et de dégager quelques perspectives.

A. Le chiffre d'affaires

En 2019, les primes émises pour les branches crédit et caution par les cinq (5) sociétés d'assurances agréées pour pratiquer ces branches se chiffrent à 3,826 milliards de FCFA contre 3,997 milliards de FCFA en 2018 soit une baisse de 4,28%. Cette décroissance est imputable aux deux branches particulièrement à la branche crédit qui a vu son chiffre d'affaires chuter de 41,96%.

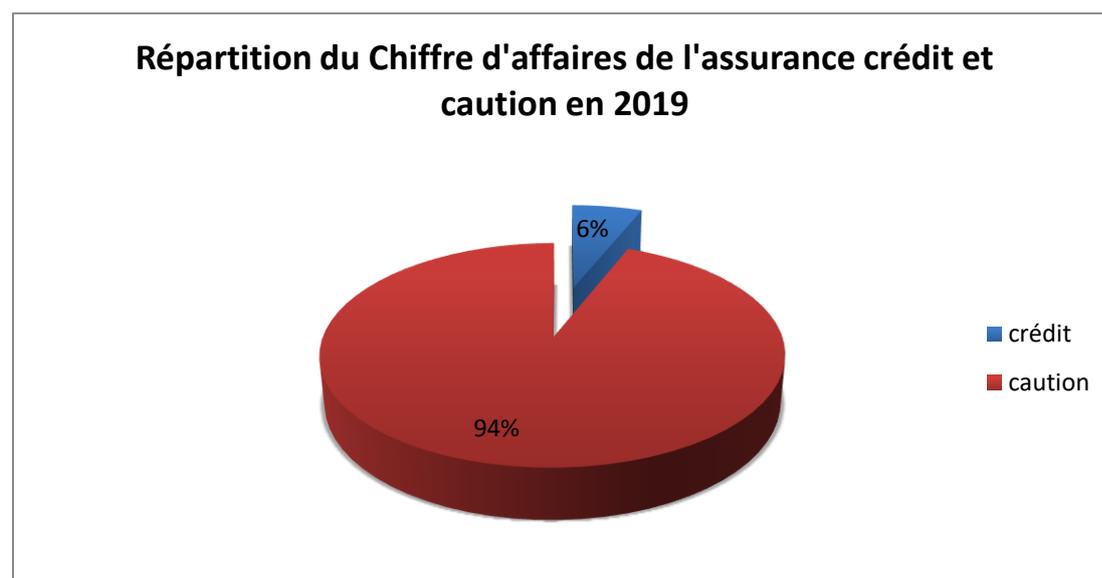
En termes de parts de marché, l'assurance caution détient la plus grosse part avec 94% contre 6% pour l'assurance crédit.

Tableau 1 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Exercices	2017			2018			2019		
	Crédit	Caution	Total	Crédit	Caution	Total	Crédit	Caution	Total
Primes émises	165	3 333	3 497	396	3 601	3 997	230	3 596	3 826
Taux de croissance	-	-	-	140,38%	8,06%	14,29%	-41,96%	-0,14%	-4,28%

Source : DA (données agrégées)



B. Les prestations

Les sinistres payés s'élèvent à 1,635 milliard de FCFA en 2019 contre 1,532 milliard de FCFA en 2018 soit une augmentation de 6,73%. Quant à la charge de sinistre (sinistres payés augmentés des provisions pour sinistres à payer), elle a progressé de 2,70% entre 2018 et 2019 en passant de 2,541 milliards de FCFA à 2,610 milliards de FCFA entre les deux exercices.

Les contre garanties sur sinistres (1) se sont élevées à 1,111 milliard de FCFA en 2019 contre 972 millions de FCFA en 2018 soit une augmentation en valeur absolue de 139 millions de FCFA.

Sur la même période, les contre garanties réalisées (recours encaissés) sont passées de 482 à 820 millions de FCFA entre 2018 et 2019 soit un taux de réalisation de 73,81% en 2019.

Tableau 2 : Evolution des sinistres payés et de la charge de sinistre

En millions de FCFA

Exercices	2017			2018			2019		
	Crédit	Caution	Total	Crédit	Caution	Total	Crédit	Caution	Total
Sinistres réglés	169	379	548	80	1 451	1 532	6	1 629	1 635
Dotation aux provisions de sinistres	4	195	199	0	1 009	1 009	0	975	975
Charge de sinistre	174	574	748	80	2 461	2 541	6	2 604	2 610
Taux de croissance des sinistres payés	-	-	-	-52,48%	282,73%	179,28%	-92,59%	12,24%	6,73%
Taux de croissance de la charge de sinistre				-53,67%	328,50%	239,77%	-92,59%	5,82%	2,70%

Source : DA (données agrégées)

¹ La contre-garantie autonome est l'engagement par lequel le contre-garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par le donneur d'ordre et sur instructions de ce donneur d'ordre, à payer une somme déterminée au garant, soit sur première demande de la part de ce dernier, soit selon des modalités convenues.

Tableau 3 : Evolution des contre garanties sur sinistres

En millions de FCFA

Exercices	2017			2018			2019		
Branches	Crédit	Caution	Total Général	Crédit	Caution	Total Général	Crédit	Caution	Total Général
Contre garanties sur sinistres	4	614	617	0	972	972	0	1 111	1 111

Source : DA (données agrégées)

C. Les ratios clés

L'exploitation est marquée comme le montre le tableau ci-dessous par :

- des taux de frais généraux supérieurs à la norme théorique de 15%. Le taux de frais généraux est en moyenne de 30,33% sur la période en revue ;
- des taux de commissions inférieurs à la norme théorique de 20%. Le taux moyen de commissions est de 5,70% sur la période en revue ;
- une sinistralité acceptable car en dessous du taux théorique d'équilibre de 65% sauf pour la branche crédit en 2017. Cependant, excepté l'exercice 2018, l'assurance caution présente une meilleure sinistralité comparée à l'assurance-crédit ;
- des ratios combinés simplifiés (somme des taux de sinistralité, de frais généraux et de commissions) en dessous du taux de 100% (excepté la branche crédit en 2017) ce qui montre que l'exploitation technique est excédentaire.

Tableau 4 : Evolution des principaux ratios

Exercices	2017			2018			2019		
Branches	Crédit	Caution	Ensemble	Crédit	Caution	Ensemble	Crédit	Caution	Ensemble
S/P	96,98%	18,29%	22,00%	2,78%	26,06%	23,75%	38,46%	18,53%	17,75%
FG/P	17,86%	25,69%	25,32%	21,06%	32,57%	31,43%	35,91%	34,13%	34,24%
Comm/P	4,11%	3,06%	3,11%	5,77%	5,19%	5,25%	10,12%	8,67%	8,76%
RCS	118,95%	47,04%	50,43%	29,62%	63,82%	60,43%	84,49%	61,33%	60,75%

Source : DA (données agrégées)

D. La réassurance

Le résultat des opérations de réassurance est en faveur des réassureurs pour un montant de 224 millions de FCFA en 2019 contre 556 millions de FCFA en 2018 soit une amélioration de 332 millions de FCFA.

Tableau 5 : Evolution des résultats de réassurance

En millions de FCFA

Exercices	2017			2018			2019		
	Crédit	Cautions	Ensemble	Crédit	Cautions	Ensemble	Crédit	Cautions	Ensemble
Charge réassureurs	108	564	672	64	1 416	1 481	159	1 469	1 629
Primes acquises réassureurs	189	1 509	1 697	262	1 775	2 037	261	1 592	1 853
Solde de réassurance	-81	-944	-1 025	-198	-358	-556	-102	-123	-224

Source : DA (données agrégées)

E. Le résultat d'exploitation

Les compagnies d'assurances pratiquant les branches crédit et caution ont enregistré un excédent d'exploitation net de 1,745 milliard de FCFA en 2019 contre 1,122 milliard de FCFA en 2018 soit une amélioration en valeur absolue de 624 millions de FCFA.

En millions de FCFA

Exercices	2017			2018			2019		
	crédit	caution	Total Général	crédit	caution	Total Général	crédit	caution	Total Général
Primes émises	165	3 333	3 497	396	3 601	3 997	230	3 596	3 826
Dotations aux provisions de primes	115	-353	-239	-40	-159	-199	180	35	215
Primes acquises	279	2 979	3 259	356	3 442	3 798	409	3 631	4 041
Produits financiers nets	3	200	203	36	260	296	27	226	253
Charge réassureurs	108	564	672	64	1 416	1 481	159	1 469	1 629
Total	391	3 743	4 134	456	5 118	5 574	596	5 327	5 922

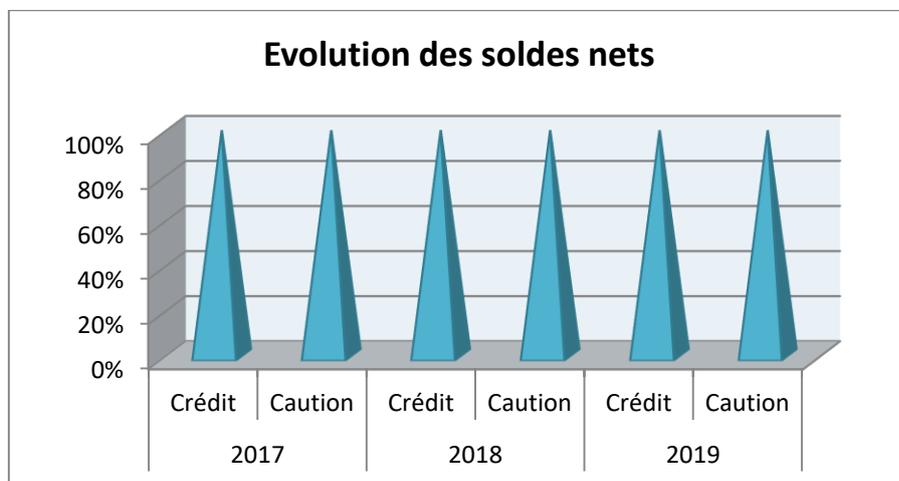
Sinistres réglés	169	379	548	80	1 451	1 532	6	1 629	1 635
Dotation aux provisions de sinistres	69	785	854	-1	910	909	91	748	839
Recours encaissés	74	360	434	69	413	482	9	811	820
Estimation des recours à encaisser	4	195	199	0	1 009	1 009	0	975	975
Charge de sinistre	160	610	769	11	938	949	88	666	679
Commissions	7	102	109	23	187	210	23	312	335
Frais généraux	29	856	886	83	1 173	1 256	83	1 227	1 310
Primes acquises aux réassureurs	189	1 509	1 697	262	1 775	2 037	261	1 592	1 853
Total	384	3 076	3 461	379	4 073	4 452	455	3 798	4 177
Solde brut	87	1 611	1 698	274	1 404	1 678	242	1 652	1 970
Solde réassurance	-81	-944	-1 025	-198	-358	-556	-102	-123	-224
Solde net	6	667	673	76	1 045	1 122	140	1 529	1 745

Tableau 6 : Evolution des soldes nets

En millions de FCFA

Exercices	2017		2018		2019	
	Crédit	Cautions	Crédit	Cautions	Crédit	Cautions
Solde net	6 070	667 069	76 366	1 045 313	140 454	1 529 317

Source : DA (données agrégées)



CONCLUSION

Compte tenu de l'importance de l'assurance crédit-caution dans le développement économique, cette assurance doit être promue. Pour ce faire les actions suivantes peuvent être entreprises :

- améliorer les résultats de la branche crédit par une meilleure politique de sélection des risques et de tarification ;
- vulgariser les produits assurance-crédit-caution : dans le cadre du Programme d'évaluation du Secteur Financier et du Comité National de concertation sur le crédit, toutes les deux structures réunissant les secteurs privé et public, des actions sont entreprises pour vulgariser les branches crédit-caution avec comme acteur principal l'Association des Assureurs du Sénégal (A.A.S) ;
- continuer les concertations entre les acteurs du secteur financier : plusieurs concertations entre banques, Institutions de micro finance, sociétés d'assurances et les petites et moyennes entreprises ont déjà eu lieu ;
- renforcer les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage : l'assurance crédit-caution nécessite un haut degré de connaissance compte tenu de sa spécificité ;
- contribuer à l'augmentation des capacités de réassurance et donc de souscription des assureurs ;
- contribuer à la mise en place d'une réglementation spécifique qui tient compte de la particularité de cette branche ;
- et enfin veiller sur la solvabilité et sur la qualité de service (règlement des sinistres) des assureurs crédit-caution.